



Paris, le 24 mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Employeurs agricoles : il ne vous reste plus qu'une semaine pour mettre en place les règles de la nouvelle convention collective nationale

La convention collective nationale de la production agricole et des CUMA entre en vigueur le 1^{er} avril prochain. Ce nouveau cadre, fruit d'une longue négociation paritaire, qui définit les relations entre employeurs et salariés, modifie plusieurs paramètres de la relation entre l'employeur et le salarié.

Le 1^{er} d'entre eux est l'application d'une nouvelle approche de la classification des emplois dans les entreprises, reposant sur des compétences et des critères classants, et non plus sur des niveaux et des échelons.

Le 2nd est, dans le prolongement, la prise en compte d'une grille nationale de salaires dont les minima, peuvent être localement améliorés et qui détermine le niveau de rémunération de chaque salarié en fonction de son coefficient.

Les employeurs de la production agricole et des CUMA n'ont plus que quelques jours pour intégrer l'ensemble de ses évolutions. La FNSEA invite donc tous les employeurs à se rendre sur le site www.convention-agricole.fr qui a été spécialement conçu pour les accompagner dans leur démarche et leur simplifier ce travail d'adaptation. Ils pourront dans ce cadre appréhender l'intégralité des évolutions apportées par cette nouvelle convention et utiliser l'outil de classification développé pour l'occasion.

Nous sommes dans la dernière ligne droite, mobilisons-nous pour préparer au mieux cette transition, qui constitue un progrès majeur pour la branche agricole.

Contact presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@reseaufnsea.fr

